

Affaires courantes

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par des Albertains et des Torontois qui contestent le projet gouvernemental d'imposer une taxe sur les revues, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires estiment qu'il faut réaffirmer les principes historiques qui justifient la non-imposition des écrits en ne les assujettissant pas à la loi ni au règlement sur la TPS.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre d'autres pétitions analogues aux précédentes, où l'on dit également que, depuis la Confédération, le gouvernement n'a pas appliqué de taxes sur les revues, les livres et les journaux.

Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de remettre son ouvrage sur le métier et de ne pas appliquer la TPS à ces produits.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de ma collègue, la députée de Mount Royal. Elle a réuni une pétition portant 37 signatures. Ce qui préoccupe les signataires, qui viennent notamment de Fredericton, de Wainwright, en Alberta, et de Toronto, en Ontario, c'est que, depuis la Confédération, les gouvernements du Canada, quel que soit leur parti, ont jugé bon de ne pas appliquer de taxes aux revues, aux livres, aux journaux et autres imprimés. Avec la TPS, le gouvernement a décidé de taxer les imprimés.

Les pétitionnaires, qui estiment qu'il s'agit d'une taxe sur la lecture, demandent humblement au Parlement de la rejeter, et notamment de maintenir le taux zéro dans le règlement d'application de la loi sur la TPS.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement. Cette pétition contient 50 signatures obtenues par ma collègue de Mount Royal. Les pétitionnaires prient le Parlement de retirer la TPS surtout parce qu'une taxe sur les livres et les imprimés est une taxe sur l'alphabétisation et par conséquent, sur l'histoire du Canada.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Vancouver, en Colombie-Britannique. Ils s'opposent à la taxe sur les produits et services surtout parce qu'elle s'applique à la lecture, et ils

implorent le gouvernement d'ouvrir son cœur et son esprit et de reconsidérer cette mesure.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36. J'ai moi aussi l'honneur de présenter des pétitions de gens de tout le Canada qui s'opposent à ce que le gouvernement taxe la lecture.

Ayant été éducateur pendant presque 30 ans, je trouve horrible que le gouvernement veuille taxer la lecture au moment où nous essayons d'augmenter l'alphabétisation.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants de Mississauga, Scarborough, Aurora, Oakville, North York, Toronto, Brampton, etc.

Ces personnes adressent un message très clair au ministre des Finances qui a décidé de taxer les livres. Elles désirent qu'on réaffirme les principes historiques qui font que les imprimés sont exempts de taxe, en conservant un taux de zéro en vertu de la loi et du règlement sur la TPS.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant 50 signatures. Ces citoyens canadiens demandent qu'on réaffirme le principe historique qui fait que les imprimés sont exempts de taxe, en conservant un taux de zéro en vertu de la loi et du règlement sur la TPS. Les pétitionnaires demandent la dissémination sans obstacle de tout imprimé, celui-ci étant à la base de la démocratie, de la culture et de l'enseignement, ainsi que d'une société instruite et productive. Ils font remarquer que la TPS nuira à tout cela.

• (1650)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ces pétitions.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de Camrose et de Stettler, en Alberta, qui exhortent le gouvernement à reconnaître le rôle essentiel que joue l'imprimé dans l'alphabétisation, l'enseignement et la liberté d'expression et à prévoir, dans les mesures législatives concernant la TPS, un taux d'imposition nul pour les revues, journaux et livres.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore une fois de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cinq pétitions signées par des Canadiens qui proviennent de diverses régions de notre beau pays et qui s'opposent à la TPS. Les signataires de trois de ces pétitions s'opposent à la taxation de l'imprimé.